

République Française
Département SEINE ET MARNE
BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24/12/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
52	10	12

Vote
A l'unanimité
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le 24 Décembre à 9:00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur POTEAU Christian, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers le 20/12/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes et publiés sur le site internet de la CCBRC le 20/12/2024.

Présents : M. POTEAU Christian, Président, Mmes : DESNOYERS Monique, TORCOL Patricia, VAROQUI Geneviève, MM : CHAMPIN Gérard, CHANUSSOT Jean-Marc, GERMAIN Jean-Luc, JULLEMIER Jean-Luc, SAINT-JALMES Patrice, SAOUT Louis Marie
Suppléant(s) : JULLEMIER Jean-Luc (de Mme HELLIAS Aline)

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BARRES Fabienne à M. CHAMPIN Gérard, BOISGONTIER Béatrice à Mme TORCOL Patricia
Excusé(s) : Mme HELLIAS Aline, MM : JAROSSAY Gilbert, RACINE Pierre

Absent(s) : Mmes : BALLABENE Sandra, DUMENIL Stéphanie, DUTRIAUX Nathalie, GIRAULT Muriel, KUBIAK Françoise, LUCZAK Daisy, MOTHRE Béatrice, NINERAILLES Brigitte, PASQUET Hélène, PONSARDIN Catherine, SALAZAR Joëlle, TAMATA-VARIN Marième, VIBERT Nicole, VIEIRA Patricia, MM : ANTHOINE Emmanuel, BARBERI Serge, BELFIORE Elio, BETTENCOURT François, CALVET Jean, CAMEK Julien, CASEAUX Hubert, GROSLEVIN Gilles, GUECHATI Amin, JEANNIN Hervé, LAGÜES-BAGET Yves, MEDEIROS Manuel, MOTTE Patrice, NESTEL Gilles, POIRIER Daniel, PRIOUX Pierre-François, REMOND Bruno, ROMAIN Emilien, ROSSIGNEUX Gilles, ROUSSELET Gérard, THIÉRIOT Jean-Louis, VENANZUOLA François, VIGIER Mathias, WOCHENMAYER Jonathan

A été nommé(e) secrétaire : M. CHANUSSOT Jean-Marc

2024_140 – Convention financière annuelle 2024 du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président,

Vu l'article L.2121-17 du CGCT qui prévoit que si « après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, le quorum n'est pas atteint, le Conseil Communautaire est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum »,

Vu le procès-verbal du Conseil Communautaire du 19 décembre 2024 mentionnant que le quorum n'a pas été atteint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux,

Vu la circulaire n°6231 en date du 20 novembre 2020, relatif à l'élaboration des contrats de Relance et de Transition Ecologique,

Vu la délibération n°2021-101 en date du 28 juin 2021 portant sur le protocole d'engagement avec l'Etat relatif au CRTE,

Vu la délibération 2021-105 du Contrat de Relance et de Transition Ecologique du 27 septembre 2021,

Vu le contrat de relance et de transition écologique « du territoire de la Brie des Rivières et Châteaux », signé le lundi 15 novembre 2021, et plus particulièrement le plan d'actions opérationnel,

Vu l'avenant n°1 du contrat de relance et de transition écologique « du territoire de la Brie des Rivières et Châteaux », signé le jeudi 21 juillet 2022, et plus particulièrement le plan d'actions opérationnel,

Vu l'avenant n°2 du contrat de relance et de transition écologique « du territoire de la Brie des Rivières et Châteaux », signé le mardi 25 juillet 2023, et plus particulièrement le plan d'actions opérationnel,

Vu l'avenant n°3 du contrat de relance et de transition écologique « du territoire de la Brie des Rivières et Châteaux », signé le lundi 5 août 2024, et plus particulièrement le plan d'actions opérationnel,

Vu les financements prévus au titre de l'année budgétaire 2024 sur les dispositifs mobilisés dans la mise en œuvre du contrat de relance et de transition écologique et de son plan d'actions,

Considérant que le quorum n'a pas été atteint lors de la séance du Conseil Communautaire du 19 décembre 2024,

Considérant qu'il convient de reporter le Conseil Communautaire,

Considérant que les conseillers communautaires sont à nouveau convoqués le 24 décembre 2024 à 9h00,

Considérant les opérations financées dans le cadre des dispositifs DETR, DSIL et Fond vert 2024,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la convention financière annuelle 2024 relative au CRTE jointe à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer la convention financière 2024 relative au Contrat de Relance et de Transition Ecologique avec M. le Préfet de Seine et Marne et toutes les communes financées par l'Etat dont les actions sont référencées dans le CRTE.

PRECISE que les crédits correspondants au projet de la CCBRC sont inscrits à la programmation pluriannuelle et seront inscrits dans les budgets respectifs en dépense et en recette.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour copie conforme :
Au Châtelet-en-Brie, le 24/12/2024
Le Président,
Christian POTEAU

Le Secrétaire de séance,
M. CHANUSSOT Jean-Marc



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de 2 mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet conformément à l'article L.231-4 du code des relations entre le public et l'administration. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois. La saisine du Tribunal Administratif peut s'effectuer par voie dématérialisée par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le 24/12/2024



ID : 077-200070779-20241224-2024-DE

PREFECTURE DE SEINE ET MARNE

**CONVENTION FINANCIERE ANNUELLE
RELATIVE AU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION
ECOLOGIQUE**

ANNEE 2024

ENTRE

Le Préfet du département de SEINE ET MARNE

d'une part,

La Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux et les Communes d'Andrezel, Blandy les Tours, Champeaux, Le Chatelet en Brie, Coubert, Evry-Gregy sur Yerres, Fontaine le Port, Grisy-Suisnes, Guignes, Machault, Ozouer le Voulgis, Pamfou, Soignolles en Brie, Syndicat Intercommunal du regroupement pédagogique de Moisenay et saint Germain Laxis, Valence en Brie et Yebles.

d'autre part,

Dénommés les parties prenantes.

Préambule :

En tant qu'accord-cadre pluriannuel, le contrat de relance et de transition écologique accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné. Il fédère l'ensemble des acteurs institutionnels publics et privés amenés à porter ou à soutenir des actions permettant la réalisation de ce projet et s'inscrit en cohérence avec les stratégies et les outils d'intervention des parties prenantes. Le contrat décline des objectifs et un plan d'actions sur les orientations stratégiques prioritaires du projet de territoire.

La présente convention financière 2024 liste les actions financées en 2024 à engager pour l'année 2024.

Elles pourront être cofinancées par l'Etat, par des subventions qui seront demandées par les maîtres d'ouvrage, au titre des dotations et crédits disponibles, pour lesquelles les actions qu'ils portent seraient éligibles.

Les crédits régionaux, les crédits de droit commun du Conseil Départemental, des fonds européens ou d'autres sources de financement qui seraient destinées à apporter un complément financier aux opérations de la présente convention pourront être sollicités par les maîtres d'ouvrage.

VU le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) « du territoire de la Brie des Rivières et Châteaux », signé le lundi 15 novembre 2021, et plus particulièrement le plan d’actions opérationnel,

VU l’avenant n°1 du contrat de relance et de transition écologique « du territoire de la Brie des Rivières et Châteaux », signé le jeudi 21 juillet 2022, et plus particulièrement le plan d’actions opérationnel,

VU l’avenant n°2 du contrat de relance et de transition écologique « du territoire de la Brie des Rivières et Châteaux », signé le mardi 25 juillet 2023, et plus particulièrement le plan d’actions opérationnel,

VU l’avenant n°3 du contrat de relance et de transition écologique « du territoire de la Brie des Rivières et Châteaux », signé le lundi 05 août 2024, et plus particulièrement le plan d’actions opérationnel

VU les financements prévus au titre de l’année budgétaire 2024 sur l’ensemble des dispositifs mobilisés dans la mise en œuvre du contrat de relance et de transition écologique et de son plan d’actions,

Les parties prenantes, porteurs du contrat de relance et de transition écologique, conviennent:

ARTICLE 1 : Objet

La présente convention a pour objet de déterminer les engagements financiers des porteurs du contrat de relance et de transition écologique, pour l’engagement d’actions au cours de l’année 2023, au regard des actions inscrites dans le plan d’actions susvisé.

ARTICLE 2 : Descriptif des actions engagées en 2024 et à engager en 2025

DETR / DSIL / Fonds Vert - 2024					
Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux					
Nom de la collectivité	Nature du projet	DSIL / DETR / FONDS VERT	Montant des travaux HT	Taux de subvention accordé	Montant de la subvention accordée
ANDREZEL	Création d'une réserve incendie souple de 120m3	DETR 2024	35 796,69 €	70,00 %	25 058,00 €
BLANDY-LES-TOURS	Travaux de rénovation thermique de la maison des assistance	DETR 2024	77 002,82 €	30,00 %	23 101,00 €
CHAMPEAUX	Installation d'un système de vidéoprotection	DETR 2024	23 815,00 €	25,00 %	5 954,00 €
CHATELET-EN-BRIE (LE)	Création d'une sente piétonne, avec une structure infiltrante et écologique, afin de relier la commune à celle de Fontaine le Port	DETR 2024	400 000,00 €	30,00 %	120 000,00 €
COUBERT	Rénovation des toitures tuiles, des parements extérieurs et d'économie d'énergie (Led et Isolation de la Sacristie) de l'Église Sainte-Geneviève - OPÉRATION 1	DETR 2024	487 600,00 €	30,02 %	146 370,00 €
EVRY-GREGY-SUISNES	Rénovation énergétique du bâtiment qui abritera la médiathèque	FONDS VERT 2024	229 385,25 €	80,00 %	183 508,00 €
EVRY-GREGY-SUR-YERRE	Construction d'une garderie pour l'accueil des enfants pendant le temps périscolaire et extrascolaire	DSIL 2024	1 638 000,00 €	18,72 %	306 676,00 €
FONTAINE-LE-PORT	Création d'un système de chauffage et d'un éclairage sur patrimoine rural – Église	DETR 2024	44 836,60 €	80,00 %	35 869,00 €

GRISY-SUISNES	Création d'une classe à l'école élémentaire "Champ Fleuri" et isolation complète du bâtiment (Murs par l'extérieure, toiture, fenêtres. Rénovation des installations électriques et thermiques	DSIL 2024	2 000 000,00 €	15,00 %	300 000,00 €
GUIGNES	Rénovation énergétique de bâtiments communaux	FONDS VERT 2024	126 779,21 €	80,00 %	101 423,00 €
MACHAULT	Création d'un programme d'équipements publics : École élémentaire, cantine scolaire et une salle polyvalente	DETR 2024	5 345 108,00 €	5,61 %	299 861,00 €
OZOUER-LE-VOULGIS	Rénovation du club des jeunes	DETR 2024	62 971,16 €	50,00 %	31 486,00 €
PAMFOU	Remplacement de la chaudière de la maison médicale – Local chaufferie médecins.	DETR 2024	7 849,00 €	80,00 %	6 279,00 €
PAMFOU	Réalisation d'une liaison douce à la rue des Ecrennes	FV 2024	132 000,00 €	39,39 %	91 595,00 €
SOIGNOLLES-EN-BRIE	Travaux de sécurité et de prévention des risques PPRi sirène d'alerte pour le hameau de Cordon	DETR 2024	17 110,00 €	80,00 %	13 688,00 €
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE DE MOISENAY ST GERMAIN LAXIS	Remplacement de mobilier école de MOISENAY	DETR 2024	11 844,87 €	80,00 %	9 476,00 €
VALENCE-EN-BRIE	Création d'un EPMR	DETR 2024	57 000,00 €	80,00 %	45 600,00 €
YEBLES	Réhabilitation de la Salle Polyvalente	DETR 2024	318 956,00 €	54,92 %	175 171,00 €
Total EPCI			11 016 054,60 €		1 921 115,00 €

L'action en gras n'est pas incluse dans le CRTE.

La convention financière sera signée par les communes dont les actions sont financées par l'Etat et qui figurent dans le CRTE.

ARTICLE 3 : Financement des actions concrètes opérationnelles annuelles

Le financement de chacune des actions programmées en 2024 est réalisé sur la base des décisions fixant la contribution apportée, selon les modalités définies par chacun des dispositifs mobilisés.

Ainsi, concernant les dotations de l'Etat, la présente convention ne dispense pas le porteur de projet de déposer une demande de subvention auprès de la préfecture, qui sera instruite selon les règles les régissant. L'engagement financier de l'Etat au titre de la présente convention est donc sous réserve que les dossiers déposés de demande de subvention soient conformes et éligibles. Pour chaque opération retenue, un arrêté attributif de subvention sera édité.

ARTICLE 4: Durée

La présente convention est signée pour l'année 2024 correspondant à l'année budgétaire.

Les actions inscrites à l'article 2 pour l'année 2024 devront être engagées dans l'année, les autorisations d'engagement de l'Etat devant être notifiées avant le 31 décembre 2024.

ARTICLE 6 : Suivi

Le comité de pilotage du contrat de relance et de transition écologique assure le suivi de la réalisation des actions et des engagements des signataires et des partenaires.

Signé à Melun le Décembre 2024

Le Préfet de la Seine et Marne
Délégué territorial de l'Agence nationale
de la cohésion des territoires

Le Président de la communauté de communes
Brie des Rivières et Châteaux

Pierre ORY

Christian POTEAU

Communes - SIRP		
Nom de la commune	Nom du Maire	Signature
Andrezel	REMOND Bruno	
Blandy-les-tours	MOTTE Patrice	
Champeaux	LAGÜES-BAGET Yves	
Chatelet en Brie	TORCOL Patricia	
Coubert	SAOUT Louis Marie	
Evry-Gregy sur Yerres	POIRIER Daniel	
Fontaine le Port	MOTHRE Béatrice	
Grisy-Suisnes	CHANUSSOT Jean-Marc	
Guignes	MEDEIROS Manuel	
Machault	POTEAU Christian	
Ozouer-le-Voulgis	CHAMPIN Gérard	



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID : 077-200070779-20241224-2024-DE



Pamfou	PRIOUX Pierre-François	
Soignolles en Brie	BARBERI Serge	
SIRP Moisenay et Saint Germain Laxis	VAROQUI Geneviève	
Valence en Brie	RACINE Pierre	
Yeblès	TAMATA-VARIN Marième	